

# Le rapatriement des réfugiés rwandais: un véritable dilemme

Boniface Shally B. Gachuruzi

Cet article explique la problématique de rapatriement des réfugiés Rwandais. L'étude s'inscrit dans une approche socio-historique et tente de démontrer que la tragédie rwandaise est avant tout une lutte de pouvoir. Elle démontre aussi que le retour volontaire de quelques réfugiés ne signifie

without the occurrence of another genocide.

The problem, therefore, becomes complex not only for the Rwandan politicians, but also for the political authorities of the region and of the United Nations. It is imperative to end the conflict and to prevent it from spreading to other countries in the region which have the same ethnic groups. Neighbouring Burundi is considered a volcano which can erupt at any time.

In such a reality, the new government in Kigali faces a tremendous challenge—to recreate the momentum of social metamorphosis. How will it brave this challenge in a climate of total distress? How will it fertilize its actions so that they grow and bear fruit?

The prospects for peace, the hope for a fertile life and a prosperous future are functions of the way in which this challenge will be addressed. The first imperative is to promote a tolerant spirit among Rwandan people, in spite of their tribal belonging. Rwandans must forsake the tribal hatred which asphyxiates and weakens them. This imperative seems a sine qua non condition for the collective national conscience of Rwandan social strata.

The outcome of this collective national conscience would be the interiorization of present options and the realization of the ideals that Rwandans will make for themselves based on their own interests and the requirements of their social environment. ■

pas qu'ils sont hors danger. Ce phénomène trouve sa justification dans des raisons économiques qui prévalent dans les pays hôtes ainsi que des facteurs socio-culturels qui caractérisent le peuple africain.

Trois parties constituent la charpente de cet article. La première partie fait une description sommaire de la situation et jette un bref regard rétroactif sur l'histoire du Rwanda pour mieux éclairer les causes de la tragédie rwandaise.

La deuxième est une analyse critique de l'affirmation selon laquelle la cause des événements qui ont endeuillé le Rwanda est uniquement tribale comme le laisse croire plusieurs observateurs, alors que la troisième explique les facteurs qui ont motivé le retour volontaire de quelques réfugiés.

Enfin, la dernière partie analyse la situation très délicate de 20 000 soldats Rwandais réfugiés au Zaïre ainsi que le risque de régionalisation du conflit. L'étude se termine par une réflexion sur les solutions possibles pour une paix durable qui, nous en sommes certains, peuvent faire la différence si elles sont bien appliquées.

## La tragédie rwandaise

Depuis le mois d'Avril 1994, la situation qui prévaut au Rwanda est plus que dramatique. Les génocides se succèdent et aucun signe ne laisse présager l'espoir d'une paix durable.

Selon Chris Sassa,<sup>2</sup> l'ampleur de la tragédie a dépassé toutes les craintes. La bestialité et la cruauté ont eu raison sur le bon sens dans ce coin de l'Afrique qui en a pourtant vu d'autres. Cette fois, le sommet a été atteint. Il cite le témoignage d'un coopérant Canadien qui a assisté aux austérités et parle d'un hécatombe.

Car, c'est bien d'hécatombe, de carnage qu'il s'agit. (...) On a massacré dans l'enceinte d'une cathédrale, dans les chambres des hôpitaux, dans les asiles et orphelinats pour ne citer que ces lieux qui auraient dû être des refuges (...) dans des conditions que la décence interdit de décrire. Les images rapportées sur le petit écran sont celles de l'apocalypse.<sup>3</sup>

Au moment où plusieurs réfugiés tentent de gagner les frontières des pays voisins, plusieurs autres rentrent dans leurs villages respectifs qui, il faut le dire, sont à feu et à sang. Comme on le sait, le rapatriement des réfugiés est tributaire à la fin du conflit qui les avait poussé sur la route de refuge. Qu'est-ce qui peut expliquer ce phénomène aussi bien déroutant que paradoxal?

Plusieurs hypothèses peuvent éclairer cette situation mais celles de la dégradation économique des pays hôtes ainsi que des raisons socio-culturelles semblent justifier ce retour au bercail. Nous y reviendrons.

Mais pour mieux comprendre le drame rwandais, il importe de jeter un regard rétroactif sur la cohabitation qui a caractérisé les groupes ethniques du pays de milles collines avant l'indépendance.

Pour la petite histoire, le Rwanda a toujours été occupé par trois groupes ethniques: les Hutus, les Tutsis et les Twas. Les Hutus constituent 84% de la population, les Tutsis 15%, alors que le groupe Twas ne compte qu'une pour cent. Les Hutus étaient des agriculteurs alors que les Tutsis étaient éleveurs. Le pays était gouverné par un Mwami (roi) Tutsi qui était investi du pouvoir absolu. Il avait le droit de donner ou de spolier les champs à la population selon qu'elle lui était soumise ou non. Ces pouvoirs étaient conférés aux chefs et aux sous-chefs Tutsis qui représentaient le mwami dans les villages. Les Hutus étaient des serfs et pouvaient être chassés de leurs terres

Boniface Shally B. Gachuruzi, Ph.D., est chercheur au CRS de l'Université York.



s'ils ne payaient pas le tribut au roi ou à ses représentants. Comme l'indique T.F. Betts cité par Gaim Kibreab,<sup>4</sup>

The Hutu could only acquire the usufruct of cattle through personal service on a farm or through military service as Tutsi clients. They were subsistence farmers... compelled to pay tribute to the Mwami and the Tutsi chiefs who were his appointees.

En 1959, après une révolte sanglante des Hutus réunis au sein du parti Parméhutu, les Tutsis furent chassés du pouvoir et se réfugièrent dans les pays voisins. Ils reviendront cependant en 1961 pour participer aux élections tenues au Rwanda sous la surveillance de l'ONU.

Après avoir perdues ces élections, ils rentrèrent dans les pays qui leur avaient accordé asile auparavant, c'est-à-dire, l'Uganda, le Burundi, la Tanzanie et le Zaïre. C'est de l'Uganda qu'ils vont s'organiser pour reprendre le pouvoir.

Maintenant que nous connaissons la petite histoire du Rwanda, pouvons-nous être sûrs que les Hutus ne tenteront pas de reconquérir le pouvoir qui vient de leur tourner le dos. Peut-on être certain que la population civile ne payera pas pour une nouvelle course au pouvoir au Rwanda qui semble justifier les austérités dans ce pays?

### **Une guerre tribale ou une lutte de pouvoir pour le pouvoir**

Depuis le début des massacres au Rwanda jusqu'aujourd'hui, le drame rwandais alimente les manchettes des télévisions et des radios. Tous les journaux en parlent, dénoncent et critiquent. Tout le monde se pose la même question: «pourquoi»? La réponse est presque unanime: il s'agit d'un conflit tribal, d'une rivalité entre Hutus et Tutsis.

Mais au delà de toutes ces affirmations quelque peu tapageuses, se cache une toute autre réalité évidente. Il s'agit avant tout d'une lutte de pouvoir. Celle-ci se mène entre les élites du pays qui lui donne une connotation tribale pour justifier sa légitimité car le seul cliché de l'opposition Hutue et

Tutsie n'est pas suffisant pour expliquer la tragédie rwandaise.

On a intoxiqué la population, on a tiré sur la corde de sensibilité pour attiser la férocité et inciter aux massacres. Le résultat de cette intoxication fut la chasse à l'homme qui s'est terminée dans un bain de sang.

Tous les deux groupes, chacun à sa manière, se présente comme le sauveur de la population. Les partisans de l'ancien gouvernement continuent à mettre en garde les Hutus contre le danger de la domination et de l'exploitation Tutsies dont ils avaient été victimes avant l'accession du Rwanda à l'indépendance. Pour sa part, le FPR se présente comme le libérateur des Tutsis assiégés ainsi que des Hutus que la dictature a écarté de la gestion du pays. D'où les représailles, les massacres des innocents civils et religieux.

Comme on peut le constater, la guerre au Rwanda n'est pas seulement tribale comme le laisse croire plusieurs observateurs. On lui colle cette étiquette pour justifier certaines prises de positions. Cette guerre est plutôt une lutte de pouvoir. En d'autres termes, les uns tentent de le conquérir, alors que les autres essayent de le garder jalousement. Ainsi donc, en mettant l'accent sur le tribalisme, on évacue tout soupçon de responsabilité de la soif du pouvoir.

En effet, les tribus et le tribalisme ne constituent pas les deux faces d'une même médaille. Plusieurs tribus peuvent cohabiter et tirer profit de cette unité dans la diversité sans qu'il n'y ait un conflit tribal. Le tribalisme peut de sa part se renforcer tout en respectant l'identité et l'intégrité des autres. Mais quand les assoiffés du pouvoir incitent à outrepasser les limites, l'apparence d'une relation de cause à effet entre tribus et tribalisme semble prendre le dessus.

En 1959, les Hutus ont combattu l'exploitation et la domination Tutsies. Malheureusement, ils n'ont pas jugé nécessaire de changer la gestion du pouvoir; bien au contraire, ils ont renforcé les structures centralistes comme ce fut le cas pendant le règne Tutsi.

Par conséquent, il était hors de question de cautionner des projets qui tentaient de réduire les différences ethniques. On comprend alors que la gestion du pouvoir ne pouvait pas profiter à toutes les composantes socio-ethniques.

De leur côté, les Tutsis n'ont pas supporté d'être complètement écartés de la gestion du pays par leurs anciens serfs. C'est pourquoi, ils ont lutté pour avoir leur part de gâteau au pouvoir sans partage qu'ont détenus les Hutus pendant près de 35 ans.

Ceci nous amène à conclure dans un premier temps que l'enjeu d'une paix durable au Rwanda est assujéti à l'exercice du pouvoir. Autrement dit, la paix durable dans ce pays ne sera déterminée que par la façon dont le pouvoir sera partagé. Ceci dit, le rapatriement des réfugiés Rwandais constitue un véritable dilemme parce que les règles élémentaires de la démocratie n'existent pas encore pour leur permettre de rentrer en toute sécurité.

### **Le rapatriement volontaire des réfugiés rwandais**

Over the past four decades, the most often cited durable solutions to the plight of refugees have been either voluntary repatriation (...). Voluntary repatriation is the one often deemed as the most durable.<sup>5</sup>

En accord avec cette citation, on peut dire que le rapatriement des réfugiés Rwandais est la meilleure solution. Mais est-il possible de garantir leur sécurité une fois de retour dans leur pays? Ne risquent-ils pas de représailles? Peut-on croire aux déclarations des politiciens qui promettent de passer l'éponge à la situation? Ces questions nous semblent capitales même s'il est difficile d'y donner des réponses appropriées.

Le fait que quelques Rwandais soient rentrés volontairement ne signifie pas qu'ils ont pris une bonne décision et qu'ils sont hors danger; pas du tout! Deux raisons majeures peuvent justifier cette prise de décision. Il s'agit de la dégradation sanito-économique des pays hôtes ainsi que les facteurs socioculturels.

## Dégradation sanito-économique des pays hôtes et facteurs socioculturels

Le retour de quelques réfugiés rwandais peut se justifier par le fait qu'ils n'avaient pas de choix. En effet, la situation sanito-économique dans les camps où ils sont entassés est la plus déplorable jamais connue dans l'histoire du monde contemporain. Ils sont rentrés pour fuir le choléra et la faim qui ont déjà fait des milliers de victimes. Devant le choix difficile de rester pour mourir de faim ou du choléra, ou bien de rentrer pour être tués en guise de représaille, ils ont préféré rentrer mourir dans leurs villages aux côtés des leurs. En rapport avec cet attachement à la terre natale, il est important de souligner que les Africains peuvent préférer creuser que de quitter le terroir familial pour la simple raison que là reposent leurs ancêtres. On sait en effet que la communauté africaine est composée des vivants et des morts et que chacun a un rôle spécifique à jouer au sein de cette communauté.

C'est à juste titre donc qu'un auteur africain de réputation internationale affirme que «les morts ne sont pas morts. Ils sont dans les champs, dans les rivières, ils sont dans le bois, ... etc», bref, ils sont sur le terroir familial et il serait cruel de les abandonner quelques soient les circonstances.

Même en temps normal, le transfert d'une population de son environnement ne se fait pas sans problèmes. Colin Turnbull<sup>6</sup> dans son livre intitulé «*forest people*» rapporte l'histoire d'un pygmée déporté de son milieu naturel, la forêt, vers une grande agglomération. Celui-ci fut terrifié de se retrouver dans un espace ouvert. Mais, ce qui l'a beaucoup plus marqué n'est pas cet espace ouvert mais surtout l'indifférence des habitants de cet environnement social.

En déplaçant quelqu'un de son environnement, on détruit son tissu social et de ce fait, on l'expose à des traumatismes psychologiques. Nous partageons l'avis de Hall<sup>7</sup> quand il indique que «l'incapacité à saisir l'importance et la profondeur du lien qui

unit l'homme à son environnement a conduit dans le passé à des erreurs tragiques» Dans la même veine, le psychologue M. Fried et le sociologue C. Hartman<sup>8</sup> ont décrit le chagrin et le profond état dépressif qui se sont emparés des habitants de «West End» de Boston une fois relogés après la destruction de leur village urbain conformément au programme de rénovation. Ce n'était pas tant la perte de leur ancien environnement qui les rendait si malheureux que celle de cet ensemble des rapports complexes impliquant à la fois, bâtiments, rues et personnes, qui constituait un véritable style de vie. En fait, leur univers avait été détruit.

A cet effet, E.T. Hall<sup>9</sup> souligne qu'aucune espèce ne peut vivre sans un environnement qui ne soit sa création exclusive, qu'aucune espèce ne peut survivre sinon en tant que membre intégré d'une communauté écologique.

Nous avons fait ce grand détour pour expliquer pourquoi quelques réfugiés Rwandais sont rentrés avant que la guerre ne soit terminée. Ceci explique aussi pourquoi les réfugiés Tutsis se sont battus pour rentrer chez eux. Pour toutes ces raisons, nous pensons que si les réfugiés Hutus ne rentrent pas maintenant, ils vont se battre pour regagner leur pays. Eu égard à toutes ces considérations, la paix au Rwanda est loin d'être acquise.

Et pourtant, il n'y a pas de solution autre que le retour au bercail. La question est complexe; sa complexité interpelle non seulement les politiciens Rwandais, mais aussi les Nations Unies et les autorités de toute la région.

Comment en effet, demander aux réfugiés de rentrer dans leur pays quand on sait bien ce qui va leur arriver? Comment les garder dans les pays d'accueil qui en plus d'être surpeuplés sont confrontés au problème d'une pauvreté chronique? Comment ramener une paix durable dans la région et au Rwanda en particulier? Ces questions nous apparaissent pertinentes surtout quand on sait que le rapatriement de 20.000 soldats Rwandais constitue une équation à plusieurs inconnus.

## La situation de 20.000 soldats et autres indésirables du nouveau régime rwandais

S'il y a des problèmes pour lesquels l'espoir d'une solution durable est loin d'être trouvée, celui de 20.000 soldats rwandais ainsi que des milliers de civils réfugiés au Zaïre en est un. Pour ces gens, aucun espoir de retour dans leur pays ne pointe à l'horizon. Ils se trouvent dans un long tunnel dont l'issue est difficile à entrevoir.

Si le gouvernement par le biais de son vice-président n'a pas caché son intention de n'accepter que le retour des analphabètes, il y a lieu de se demander que sera le sort des intellectuels dont le pays a sûrement besoin pour participer à sa reconstruction. Le problème se pose encore avec beaucoup plus d'acuité au sujet du retour des 20.000 soldats rwandais.

En effet, il n'est un secret pour personne que, si la situation a dégénéré au Rwanda, l'ancien gouvernement et son armée en sont en partie responsables. Le tâtonnement dans l'application des accords d'Arusha qui visaient entre autre l'intégration en son sein des éléments du FPR et le retour volontaire des réfugiés Tutsis a fait déborder le vase. Maintenant que les forces du FPR sont légitimes après avoir signé une victoire militaire face aux forces gouvernementales, comment accepteront-elles à leur tour leurs pires ennemis? Quels genres de rapports pourront-ils entretenir? Du côté de la population civile, la situation n'est pas rose non plus. Comment concevoir en effet des bons voisinages de gens qui se sont endeuillés?

S'il est possible de trouver une solution sur le rapatriement des civils soit par voies diplomatiques soit en recourant à la réconciliation nationale, la solution au problème du retour des soldats rwandais reste pour le moment très peu probable.

## Des solutions possibles, mais aussi des blocages.

La recherche de solution de rapatriement de 20.000 soldats réfugiés au Zaïre est une vraie casse-tête. Mais si le

nouveau gouvernement rwandais veut rétablir définitivement la paix, il n'a pas d'autre choix que d'accorder l'amnistie générale garantissant le retour de tous les réfugiés sans aucune restriction et d'investir beaucoup plus dans la politique de réconciliation nationale. Cette amnistie tiendrait compte du strict respect des droits de la personne et garantirait la sécurité des réfugiés une fois de retour.

Il ne fait ombre d'aucun doute effet que, tant qu'on aura pas encore réglé la question du rapatriement de tous les réfugiés, la paix est loin d'être acquise au Rwanda, car les 20.000 soldats réfugiés au Zaïre peuvent attaquer n'importe quand s'ils en ont les moyens. Le cas des ex-gendarmes Katangais \-Zaïrois peut servir de démonstration. En effet, quand Mobutu a pris le pouvoir au Zaïre en 1965, une partie de la gendarmerie katangaise sous la direction du Général Bumba Nathanael a refusé de se soumettre à ses ordres.

Ils se sont réfugiés dans les pays limitrophes dont la Zambie et l'Angola. Une dizaine d'années après, ils ont attaqué le Zaïre à deux reprises. N'eût été l'intervention des militaires français et marocains, le régime Mobutu serait tombé parce que son armée était en déroute.

Pour les pays hôtes, la présence des réfugiés sur leurs territoires constitue une monnaie d'échange. En effet, ces derniers peuvent exiger n'importe quoi du Rwanda en échange de l'extradition de 20.000 soldats pour garantir la sécurité de leur pays. Ils sont conscients que leur présence à l'extérieur constitue une menace permanente et ne manageraient aucun effort pour les récupérer quelque soit le prix à payer. Ces pays voisins peuvent donc les faire chanter n'importe comment en les menaçant d'organiser et d'aider leurs opposants en vue d'une attaque éventuelle.

Le nouveau gouvernement de Kigali est conscient de cette menace qui pèse sur lui. Ce dont il n'a pas la moindre idée, c'est de savoir comment résoudre le problème de ses 20.000 soldats tout en évitant un autre génocide.

Et qu'est-ce qui arriverait s'il optait pour une ligne dure en refusant le retour de ses ressortissants? Dans pareil cas, il est probable qu'il négocierait directement avec les pays hôtes l'extradition des réfugiés. Une fois extradés, ils seraient jugés selon les lois en vigueur dans ce pays ou tout simplement exécutés en cachette pour ne pas alerter l'opinion internationale.

Dans un cas comme dans l'autre, le rapatriement des réfugiés qu'il soit volontaire ou pas, est un risque à prendre. En effet, on sait que le Rwanda fait partie de plusieurs pays du Tiers Monde où la démocratie est une question tabou et que certains États africains ne respectent jamais la parole donnée.

Le cas de Pierre Mulele exécuté à Kinshasa/Zaïre malgré toutes les assurances données par le gouvernement zaïrois aux représentants du HCR ainsi qu'aux autorités du Congo/Brazzaville où il s'était réfugié constitue une bonne illustration de manque de respect à la parole donnée.

On peut citer également à titre d'exemple le cas des anciens réfugiés Burundais qui sont rentrés lors des élections libres qui avaient porté le Président Ndadaye au pouvoir. Malheureusement, leur joie fut de courte durée parce que plusieurs d'entre eux ont péri dans le massacre qui a suivi l'assassinat du Président démocratiquement élu. Ce sont autant d'exemples qui nous laissent présager l'apocalypse au Rwanda si les réfugiés rentrent avant qu'une paix durable ne soit garantie.

### **Risque de régionalisation du conflit**

Plusieurs pays de cette région d'Afrique de l'Est ont les trois tribus au sein de leurs populations. Le Burundi est en tête parce qu'il a les mêmes ethnies que le Rwanda voisin. Les Hutus y sont aussi majoritaire avec 85 pour cent de la population totale.

A l'est du Zaïre et plus particulièrement dans la province du Nord Kivu, les trois tribus confondus représentent la moitié de la population soit plus de deux millions d'habitants. Encore une fois, les Hutus y sont majoritaires.

Si la situation est sous contrôle au Zaïre, le Burundi constitue un volcan qui peut cracher n'importe quand. Les Hutus de ce pays vivent les mêmes conditions que celles pour lesquelles les Tutsis du Rwanda se sont opposés. Ils sont écartés du pouvoir politique et économique même si on remarque de plus en plus un effort très remarquable pour s'en sortir. Toutes ces raisons nous laissent croire qu'une présence prolongée des réfugiés rwandais au Burundi peut miner la bonne marche du processus de démocratisation qui y a déjà été amorcé. Les autres pays voisins à l'instar du Burundi n'ont pas intérêt de garder longtemps les réfugiés rwandais sur leurs territoires au risque de transférer ce conflit tribal dans leurs pays. Les Hutus évincés du pouvoir au Rwanda ne risquent-ils pas d'influencer les autres Hutus de la région pour se venger contre les Tutsis toujours minoritaires. De l'autre côté, les extrémistes Tutsis ne peuvent-ils pas servir d'éclaireurs pour éliminer les Hutus qu'ils jugent dangereux pour le pouvoir au Rwanda.

Une autre raison qui laisse croire que les autorités concernées devraient contribuer honnêtement au rétablissement de la paix au Rwanda est que la présence prolongée d'un grand nombre de réfugiés sur leurs territoires peut être une sérieuse menace pour leur pouvoir dans le cas où ces derniers s'associaient aux groupes d'opposition comme ce fut le cas en Uganda.

En effet, le FPR a renversé l'ancien gouvernement avec l'aide de l'Uganda qui lui servait de base arrière, de vivier et d'appui logistique pour utiliser les expressions de Chris Sassa.<sup>10</sup> Selon lui, ils ont aidé Yori Museveni à prendre le pouvoir et beaucoup ont été intégrés dans l'armée ugandaise, certains à des hauts postes de commandement. Quand ils ont décidé d'aller lutter chez eux, Museveni n'avait d'autre choix que de leur renvoyer l'ascenseur.

Vous comprenez donc tout intérêt qu'ils ont à ne pas garder les réfugiés rwandais longtemps chez eux s'ils ne veulent pas subir le sort du président Habyarimana et des ses collaborateurs.

## Conclusion

Nous voici au terme de cet article sur la problématique de rapatriement des réfugiés rwandais. Tout au long de cette dissertation, nous avons démontré le dilemme auquel les Rwandais qui ont trouvé refuge ailleurs sont confrontés. Ils doivent faire un choix difficile; celui de rentrer dans un pays où la paix est encore fragile ou de rester dans les pays d'accueil. Et pourtant, il faudra se décider et la meilleure option qui s'offre à eux est le retour volontaire dans leur pays.

Comme l'indique bien Julie Barbero<sup>11</sup> à propos du cas éthiopien,

... it is become increasingly clear that complete peace is not always a prerequisite to repatriation. (...), we believe that peace, democracy and economy recover must go hand and hand, and reinforce one another.

Mais, pour que ce retour soit sécuritaire, une batterie de mesures devrait être envisagée; il s'agit de l'amnistie générale et l'amorce d'un processus de démocratisation, ce dernier étant la seule capable de ramener le calme au Rwanda. Le rapatriement des réfugiés doit être aussi soigneusement et méthodiquement étudié pour éviter des aberrations. Pour ce faire, une connaissance approfondie de la culture africaine, des groupes ethniques et spécialement des Hutus et des Tutsis de toute la région s'impose.

Pour sa part, les Nations Unies par l'entremise du HCR et d'autres organismes doivent veiller à dénoncer toute exaction qui serait commise à l'endroit des rapatriés. Cependant, en vue d'éviter des frictions, cette intervention doit être souple et laisser une large marge de manoeuvre aux Rwandais qui doivent trouver eux mêmes une solution à leurs conflits.

Le nouveau gouvernement est confronté à un défi qu'il se doit de lever s'il veut une véritable paix au Rwanda. Ce défi est de ré-dynamiser les élans de métamorphose sociale. Comment affrontera-t-il ce défi dans un désarroi total où les gens s'enlisent actuellement et par quel moyen fertilisera-t-il ses actions pour qu'ils grandissent et

portent des fruits? La paix, l'espoir de vie féconde et d'un avenir présomptueux sont fonction de la manière dont ce défi sera levé.

L'impératif le plus urgent qui s'impose est d'amorcer une campagne de sensibilisation en faveur de l'esprit de tolérance qui doit habiter tous les Rwandais en dépit de leur appartenance tribale. Ils doivent se débarrasser de la haine tribale qui les affaiblit et les asphyxie. Cet impératif paraît une condition sine qua non de déclenchement d'une conscientisation au niveau de toutes les couches sociales du Rwanda. Si elle est dynamique, elle est susceptible de créer une alchimie et d'engendrer une action d'envergure capable de remettre le pays sur les rails.

L'aboutissement de cette conscientisation serait l'intériorisation des grandes options du temps moderne et un effort de réalisation de ces principes de la vie sociale. Bref, une fidélité du peuple Rwandais aux idéaux qu'il fera lui même suivant ses propres intérêts et les exigences de son environnement social.

Nous croyons que si les élites rwandaises veulent aujourd'hui changer la mentalité de gens qu'ils représentent, il importe qu'ils changent profondément eux-mêmes. Sans ce changement, ils couleront tous vers les embouchures de l'inconnu. ■

## Notes

1. A. Simmons, S. Diaz, A. Laquian, *Social change and international migration. A review of research findings from Africa, Asia, and Latin America*, IDRC, 1977, p.31.
2. Chris Sassa, «Rwanda: Mais pourquoi?», in *Africana*, No. 30, Avril 1994, p.2.
3. Ibid.
4. Gaim Kibreab, *African Refugees*, Africa World Press, 1985, p.42.
5. Julie C. Barbero, "Refugee Rapatriation During Conflict: A New Conventional Wisdom," in *Refuge*, Vol. 12, No.8, March 1993, p.7.
6. C. M. Thurnbull, *The forest people*, The American Museum of Natural History, 1962, p.13
7. E. T. Hall, *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 1971, p.228.
8. M. Fried and C. Hartman, cité par Hall, op. cit. p.229.
9. Idem
10. Chris Sassa, op. cit. p.6.
11. Barbero, op. cit. p.8. □

Continued from page 14 / The Roots of Rwandan Genocide

- Essak, Karim. 1991. *Civil War in Rwanda*. Dar es Salaam: Newman Publishers.
- Gasarasi, C.P. 1987. "The Tripartite Approach to the Resettlement and Integration of Rural Refugees in Tanzania." *Refugees: A Third World Dilemma*, J.R. Rogge (ed.), Totowa: Rowman and Littlefield.
- 1984. "The Tripartite Approach to the Resettlement and Integration of Rural Refugees in Tanzania." Report No. 71. Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies.
- Gorman, R.F. 1994. "Refugee Aid and Development in Africa: Research and Policy Needs from the Local Perspective." In Adelman & Sorenson, op. cit.
- Kamukama, Dixon. 1993. *Rwanda Conflict: Its Roots and Regional Implications*. Kampala: Fountain Publishers.
- Khiddu-Makubuya, Edward. 1994. "Voluntary Repatriation by Force: The Case of Rwandan Refugees in Uganda." In Adelman and Sorenson, op. cit.
- Koehn, P.H. 1994. "Refugee Settlement and Repatriation in Africa: Development Prospects and Constraints." In Adelman & Sorenson, op. cit.
- Kuhlman, Tom. 1994. "Organized Versus Spontaneous Settlement of Refugees in Africa". In Adelman and Sorenson, op. cit.
- Lamb, David. 1985. *The Africans*. New York: Vintage Books.
- Lemarchand, R. 1970. *Rwanda and Burundi*. London: Pall Mall Press.
- Namusi, R.G.M. 1988. "The Plight of Rwandese Refugees in Uganda." LL.B. Thesis, Makerere University.
- Nkongoli, John. 1994. "The Rwandan Slaughter had a Political Trigger." *The Globe and Mail*, May 26.
- Rennie, J.K. 1972. "The Pre-Colonial Kingdom of Rwanda: A Reinterpretation." *Transafrican Journal of History*, Vol. 2, No. 2.
- Richards, A.I. 1951. "The Travel Routes and the Travellers." In Richards, A.I. (ed.) op. cit.
- ed. 1951b. *Economic Development and Tribal Change: A Study of Immigrant Labour in Buganda*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sorenson, John. 1994. "An Overview: Refugees and Development." In Adelman and Sorenson, op. cit.
- Smith, C.D. 1985. *The Commodization of African Agriculture*. Ph.D. dissertation, University of Essex.
- Sterkenburg, J., Kirkby and O'Keefe. 1994. "Refugees and Rural Development: A Comparative Analysis of Project Aid in Sudan and Tanzania." In Adelman & Sorenson, op. cit.
- Watson, C. 1991. *Exile from Rwanda: Background to an Invasion*. Washington, U.S. Committee for Refugees/ American Council for Nationalities Service.
- Vidal, C. 1974. "Economie de la société féodale rwandaise." *Cahiers d'Études Africaines*. □